











- . Créé en 1959 par le ministère en charge du tourisme, le label avait pour objectif de promouvoir l'accueil touristique des communes grâce au fleurissement autour d'un slogan « Fleurir c'est accueillir ».
- Alors que le concours est à l'origine piloté directement par les services de l'État, la coordination nationale est assurée depuis 1972 par le Comité National pour le fleurissement de la France, association loi 1901, rebaptisé Conseil National des Villes et Villages Fleuris lors d'une réforme statutaire en 2001.



Villes et Villages Fleuris

New Tourism

HAUT & FORT

HAUTS-DE-FRANCE







Aujourd'hui, c'est un label au service de la qualité de vie dans les communes

Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

UN LABEL AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COMMUNES



Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 28/02/2019







- Concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des villes et des villages labellisés
- Crée du lien social
- Prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables
- outil efficace de management pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet
- un motif de fierté pour les communes et pour les habitants











- Et au-delà de son caractère de récompense officielle, le label témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente en faveur de cette qualité de vie.
- Il représente un vrai engouement auprès des communes. Près d'un tiers des communes françaises (ce qui représente environ 12 000 communes) se mobilisent pour réussir à obtenir ce label qualité de vie.
- A ce jour, plus de 4 900 d'entre elles sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont 257 communes qui peuvent se féliciter d'avoir obtenu le label « 4 Fleurs ».

UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT **DURABLE QUI** S'INSCRIT DANS LE PROJET REV3 DE LA **RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**



Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 28/02/2019







LE LABEL EST UN OUTIL:

d'accompagnement sur le volet Social

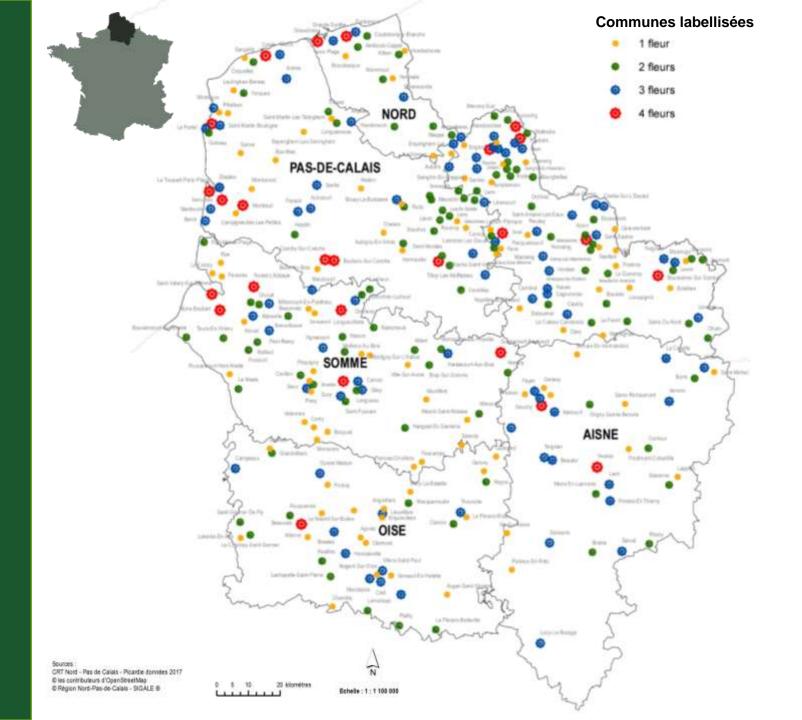
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Renforcer l'image, l'attractivité et l'accueil des communes
- Placer l'humain au cœur/des projets

• Développer l'économie locale

Renforcer
 l'attractivité
 économique

d'accompagnement sur le volet Economique

d'accompagnement sur le volet Environnemental . Renforcer la qualité environnementale



329

Villes ou Villages fleuris en Hauts-de-France



Communes labellisées

- 1 fleur
- 2 fleurs
- 3 fleurs
- 4 fleurs

ORGANISATION DE LA DEMARCHE



Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 28/02/2019







COMMENT EST ORGANISÉE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ?

La démarche repose sur une organisation à trois niveaux :

1. Départemental

2. Régional

3. National







LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

via les ADRT(S) du Nord, du Pas-De-Calais, de la Somme, via le CAUE de l'Aisne et via le Conseil Départemental de l'Oise

- 1. Recueil des inscriptions des communes, visites, présélections et propositions des communes pour l'accession à la 1ère fleur
- 2. Organisation des remises des prix et attribution des prix spéciaux départementaux
- 3. Accompagnement des communes pour les aider à accéder au premier niveau du label







LES MISSIONS DE LA RÉGION

- 1. Visite des communes proposées par les départements pour l'accession à la 1^{ère} Fleur
- 2. Visite de contrôle des communes labellisées de 1 à 3 Fleurs (tous les 3 ans, sauf exception)
- 3. Attribution des 3 premiers niveaux du label (1,2 et 3 Fleurs) et des Prix spéciaux régionaux
- 4. Proposition des communes pour l'accession à la 4^{ème} Fleur et aux prix spéciaux nationaux.
- 5. Accompagnement des communes labellisées







L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES LABELLISÉES

- Mise en place de conseils sous forme de rapports (établis lors des visites) à l'attention des élus et des techniciens des communes
- Organisation de journées de formation ou d'échanges de bonnes pratiques, en partenariat avec les départements sur des thématiques en lien avec la grille d'évaluation
- Promotion du label : dossiers de presse, publications sur Internet et réseaux sociaux (par exemple)







ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

LES PRIX RÉGIONAUX



Prix de Fleurissement des Jardins Familiaux Collectifs

Ce prix récompense une commune ayant réalisé une politique remarquable de jardins familiaux collectifs fleuris et accessibles dans des conditions appropriées au public (organisation de journées portes ouvertes, visites, animations, etc...).



Prix de l'Arbre

Ce prix récompense la collectivité qui assure, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré.



Prix du Jardin en Herbe

Ce prix est réservé aux écoles. Il récompense les réalisations exemplaires relatives au fleurissement, à la création de jardins potagers







LE PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



Le prix de la participation citoyenne est organisé conjointement par les Jurys Régional et Départementaux.

Il est ouvert à toute commune des Hauts-de-France labellisée ou inscrite dans la démarche de labellisation.

La participation citoyenne intergénérationnelle doit être le fil conducteur dans la politique menée par la commune pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant le lien social.

Toutes ces démarches doivent rester cohérentes avec la préservation environnementale.

L'implication des enfants et/ou des jeunes dans ces démarches sont un atout.







LE PRIX SPÉCIAL POUR LES 60 ANS DU LABEL



Sous la forme d'un prix du coup de cœur du jury







LES GRANDES ÉTAPES AVANT LE PASSAGE DU JURY

1. Dossier Technique (début avril) :

Envoi du dossier technique de candidature par email à toutes les communes concernées.

Ce dossier est à nous retourner complété avant la fin du mois.

Il sera ensuite envoyé aux jurés qui visiteront la commune pour qu'ils aient une première approche.

2. Données relatives au passage dans les communes (mi-mai) :

Envoi des courriers aux communes pour les avertir de la date, de l'heure de passage ainsi que de la durée de la visite du jury. La tournée s'effectue de fin juin à mi-septembre.

3. Dossier de présentation de la commune (avant le passage du jury) :

Ce dossier est à réaliser par la commune. Il doit contenir des explications et des illustrations et être structuré selon l'ensemble des critères d'évaluation de la grille du label. Un exemplaire est à remettre à chaque juré le jour de la visite.







LES GRANDES ÉTAPES APRES LE PASSAGE DU JURY

1. Débriefing de la visite :

Les jurés remettent leurs impressions en fonction des critères de la grille d'évaluation et leurs conseils à la chargée de mission du CRTC. Cela lui permettra de rédiger les commentaires qui vous seront envoyés courant janvier de l'année suivante.

2. Délibérations :

2 jours de délibérations sont prévus fin octobre.

3. Sortie du palmarès officiel :

Une fois les délibérations terminées, les résultats seront envoyés à toutes les communes.

4. Remise des prix régionale des Villes et Villages Fleuris :

Une cérémonie de remise des prix est organisée chaque année fin novembre. Cette année, elle aura lieu à Abbeville le 25 novembre 2019.









Sauf cas particuliers:

- La commune proposée à la 1ère Fleur n'est pas tout à fait prête à recevoir le label « 1 Fleur »
- La commune a reçu un avertissement
- La commune est proposée à la 4^{ème} Fleur (Visite de courtoisie)
 Le jury veut revoir une commune
- La commune estime qu'elle a tous les atouts pour obtenir un niveau supérieur avant l'échéance de contrôle des 3 ans. (demande possible 1 seule fois)

Afin de mieux accompagner les communes qui ont obtenu le label « 1 Fleur », le jury visitera la commune 2 ans après l'attribution du label.







DEMANDE DE REPORT DE VISITE

Sauf exception, les demandes de report de visite ne sont pas acceptées par le jury.

Et ce quel que soit le motif invoqué comme par exemple des petits travaux ou des congés.

Les gros travaux comme la réhabilitation d'un centre ville peuvent donner lieu à un report éventuel de visite l'année suivante.









LE JURY RÉGIONAL : SON RÔLE, SES MISSIONS

PLUS DE

35 JURÉS

AU SERVICE

DU LABEL EN

HAUTS-DE-FRANCE

Le Jury régional de fleurissement établit ses évaluations dans le cadre de la mission qui est définie par le règlement du label.

Son rôle est d'accompagner une commune dans la démarche de labellisation et de l'aider à progresser en tenant compte des caractéristiques identitaires du territoire communal.







HAUT & FORT HAUTS-DE-FRANCE

LE JURY REGIONAL: SA COMPOSITION 2019









Des responsables ou directeurs de services « espaces-verts » et « cadre de vie » de communes « 4 Fleurs »

Des représentants des CAUE(S) des 5 départements

Un représentant de la Société d'Arboriculture

Des chargés de missions pour le volet environnemental

Des bénévoles ayant travaillé dans différents services techniques, espaces-verts ou environnement









Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle constitue un support de travail pour les membres du Jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle est remplie à l'issue de la visite.

63 CRITÈRES RÉPARTIS EN 6 CATÉGORIES

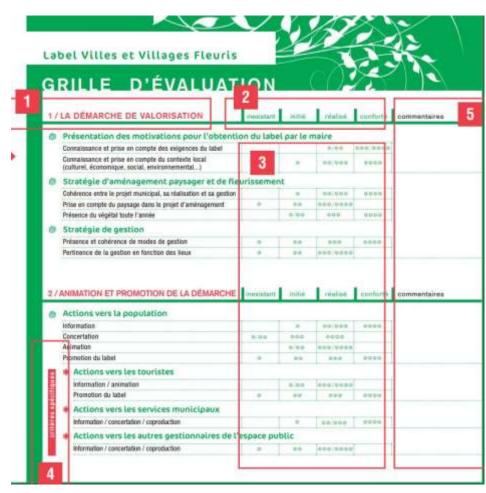
- 1. La Démarche de valorisation
- 2. L'Animation et la promotion de la démarche
- 3. La patrimoine végétal et le fleurissement
- 4. La gestion environnementale et la qualité de l'espace public
- 5. L'analyse par espace
- 6. La visite du Jury







Grille nationale mise en place par le CNVVF



Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 26/02/2019

Elle est constituée de 5 éléments :

- 1. 63 critères répartis en 6 catégories
- 2. Une échelle d'appréciation progressive (Inexistant / Initié / Réalisé / Conforté) à remplir pour chacun des critères
- 3. Une pondération indiquée en filigrane qui précise le niveau du label pour chaque critère
- 4. Des critères spécifiques selon la taille et les caractéristiques de la commune
- 5. Un espace dédié aux commentaires qui serviront à produire le rapport à transmettre aux communes







Et pour accéder aux différents niveau du label :

La commune doit répondre à un nombre de critères initiés, réalisés ou confortés dans les 6 catégories.

LABEL	Initié	Réalisé	Conforté	TOTAL
1 Fleur	31	4		35
2 Fleurs	38	18		56
3 Fleurs	11	48	5	64
4 Fleurs		30	31	61

Néanmoins, même si la commune ne répond pas à tous ces critères, la décision finale revient à l'appréciation du Jury.







1. La démarche de valorisation :

Les critères évalués par les jurés seront les suivants :

- Connaissance et prise en compte des exigences du label et du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)
- Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion
- Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement
- Présence du végétal toute l'année
- Présence et cohérence de modes de gestion
- Pertinence de la gestion en fonction des lieux







LA GRILLE D'ÉVALUATION

Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

ÉVALUATION		
Les personnes chargées de l'entretien des espaces n'interviennent pas	Inexistant	
dans le choix des aménagements paysagers.		
Les personnes chargées de l'entretien des espaces interviennent	Initié	
dans le choix du fleurissement.	4	
Les personnes chargées de l'entretien des espaces interviennent	Réalisé	
dans le choix des aménagements paysagers.	**/**	
Le processus de décision des aménagements associe les différents acteurs	Conforté	
chargés de la mise en œuvre et de la gestion des espaces.	***	

L'équipe municipale concentre ses efforts de fleurissement et de végétalisation uniquement durant la saison estivale.	Inexistant
L'équipe municipale a entrepris une démarche de fleurissement	Initié
durant la saison printanière et automnale.	\$/\$\$
L'équipe municipale utilise une gamme végétale diversifiée qui favorise	Réalisé
une valorisation paysagère du printemps à l'automne.	***
L'équipe municipale œuvre à sa valorisation paysagère tout au long	Conforté
de l'année sur la base d'une utilisation équilibrée des strates végétales.	***

Présence du Végétal toute l'année







LA GRILLE D'ÉVALUATION

Présence et cohérence des modes de gestion

VALUATION	Inexistant	
équipe municipale a identifié des orientations de gestion	Initié	
e ses espaces verts sans toutefois les avoir formalisés.	44	
'équipe municipale a formalisé ses orientations de gestion.	Réalis	

'équipe municipale a évalué ses orientations de gestion.	Conforte	

ÉVALUATION L'équipe municipale gère ses espaces de manière uniforme	Inexistant
et ne prend pas en compte leur caractéristique.	
L'équipe municipale a conscience que la diversité de ses espaces	Initié
induit des modes de gestion adaptés.	0.0
L'équipe municipale a formalisé un plan de gestion à l'échelle	Réalisé
de son territoire après avoir identifié une typologie de ses espaces.	***
L'équipe municipale a évalué son plan de gestion par espace.	Conforté

Pertinence de la gestion en fonction des lieux







2. Animation et promotion de la démarche :

Les critères évalués par les jurés seront les suivants :

- Actions vers la population
- Actions vers les touristes*
- Actions vers les services municipaux*
- Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public*

INFORMATION / CONCERTATION / ANIMATION / PROMOTION / COPRODUCTION







LA GRILLE D'ÉVALUATION

Actions vers la population : Information

ÉVALUATION				
L'équipe municipale ne diffuse aucune information sur sa démarche de valorisation paysagère.	Inexistant			
L'équipe municipale diffuse occasionnellement des informations	Initié			
sur sa démarche de valorisation paysagère.	4			
L'équipe municipale diffuse régulièrement des informations	Réalisé			
sur sa démarche de valorisation paysagère.	**/**			
L'équipe municipale diffuse systématiquement des informations	Conforté			
dans le cadre des nouveaux projets et sur les modes de gestion.	***			

ÉVALUATION

L'équipe municipale n'initie aucune animation destinée à la population sur les thématiques liées au label.

L'équipe municipale initie occasionnellement des animations destinées lnitié à la population sur sa démarche de valorisation paysagère.

L'équipe municipale initie régulièrement des animations destinées Réalisé à la population sur sa démarche de valorisation paysagère.

L'équipe municipale met systématiquement en place des animations destinées à la population sur sa démarche de valorisation paysagère.

Conforté destinées à la population sur sa démarche de valorisation paysagère.

Actions vers la population :
Animation







3. Patrimoine végétal et fleurissement :

Les critères évalués par les jurés font références aux :

- Arbres
- Arbustes, plantes grimpantes
- Pelouse, prairies, couvres-sols, plantes mellifères/nectarifères
- Fleurissement

DIVERSITÉ / PERTINENCE / RENOUVELLEMENT / QUALITÉ D'ENTRETIEN / CRÉATIVITÉ









ÉVALUATION L'équipe municip

L'équipe municipale ne diversifie pas son patrimoine arboré.

Inexistant

Arbres : le patrimoine arboré

L'équipe municipale a initié une diversification de son patrimoine par la plantation de nouvelles essences.

Initié

L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en identifiant un catalogue d'essences adaptées à son contexte territorial.

Réalisé

L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en fonction

Conforté

####

du contexte territorial, sanitaire et d'une évolution climatique.

ÉVALUATION

La plantation des arbustes se fait sans réflexion qui pourrait favoriser leur développement et leur intégration paysagère.

Inexistant

Une réflexion est engagée pour favoriser l'intégration environnementale et paysagère des arbustes et plantes grimpantes.

Initié

La plantation des arbustes est précédée d'une analyse du contexte environnemental et paysager qui favorise leur intégration.

Réalisé

Le choix des variétés et des techniques de plantation fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Conforté

piani

Arbustes et plantes grimpantes : pertinence des plantations

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 28/02/2019







LA GRILLE D'ÉVALUATION

Fleurissement: harmonie des compositions

Inexistant
Initié
\$/\$\$
Réalisé
\$ \$ \$
Conforté

ÉVALUATION L'entretien des surfaces enherbées se fait de manière systématique sans analyse préalable de leur contexte.	Inexistant
Une réflexion a été engagée pour adapter l'entretien des surfaces enherbées et des couvre-sols en fonction de leur situation.	Initié
Des modes de gestion des surfaces enherbées et des couvre-sols ont été formalisés sur la base d'un plan de gestion.	Réalisé
Les surfaces enherbées et les couvre-sols font l'objet de modes de gestion clairement identifiés et évalués.	Conforté

Qualité d'entretien des surfaces enherbées







4. Gestion environnementale et qualité de l'espace public :

Les critères évalués par les jurés seront les suivants:

- Actions en faveur de la biodiversité

 CONNAISSANCE ET INVENTAIRE / PROTECTION / AMELIORATION / SENSIBILISATION
- Actions en faveur des ressources naturelles SOL/EAU/INTRANTS/DECHETS VERTS/ÉNERGIE
- Actions en faveur de la qualité de l'espace public
 PUBLICITÉ & ENSEIGNES / FAÇADES / RÉSEAUX / MOBILIER URBAIN / VOIERIES / PROPRETÉ / ACCESSIBILITÉ









4............

Actions en faveur des ressources naturelles : eau

ÉVALUATION	Inexistant
L'équipe municipale utilise certaines techniques pour maîtriser et limiter sa consommation en eau.	Initié
L'équipe municipale a engagé une réflexion pour adapter les techniques en fonction de la caractéristique de ses espaces.	Réalisé
L'équipe municipale a développé une démarche d'économie de la ressource en eau dans le cadre de tous ses aménagements.	Conforté

EVALUATION	Inexistant
L'équipe municipale a initié une réflexion pour que le mobilier urbain réponde aux besoins réels des utilisateurs.	Initié
L'équipe municipale a engagé une démarche d'intégration fonctionnelle et esthétique du mobilier urbain.	Réalisé
L'intégration du mobilier urbain répond globalement aux exigences de fonctionnalité et d'esthétisme selon la vocation des espaces.	Conforté

Actions en faveur de l'espace public : mobilier urbain









Les critères évalués par les jurés font références à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion :

- Entrées de communes
- Centre de commune
- Quartiers d'habitation
- Parcs et jardins*
- Jardins à vocation sociale et pédagogique*
- Abords d'établissements publics*

- Cimetières*
- Espaces sportifs*
- Zones d'activité*
- Espaces naturels*
- Maillages et coulées vertes*
- Infrastructures de déplacement*









Analyse par espace : Centre

L'aménagement et la gestion du centre ne sont pas cohérents avec les usages et le contexte paysager du lieu.	Inexistant
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion du centre aux usages et au contexte paysager du lieu.	Initié
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion du centre aux usages et au contexte paysager du lieu.	Réalisé
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion du centre en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.	Conforté

Initié

ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des entrées de commune ne sont pas cohérents Inexistant avec les usages et le contexte paysager des lieux.

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des entrées de commune aux usages et au contexte paysager des lieux.

L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des entrées Réalisé de commune aux usages et au contexte paysager des lieux.

L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des entrées

Conforté
de commune en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.

Analyse par espace : Entrées de commune







6. Visite du jury :

Les critères évalués par les jurés seront les suivants:

- Présence d'un binôme élu et technicien
- Organisation de la visite
- Pertinence du circuit









ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

- L'organisation de la visite doit permettre au Jury de vérifier sur le terrain les actions réalisées illustrant l'ensemble des critères dans le temps imparti, en diversifiant les sites visités (centre-ville, entrées de commune, quartiers d'habitation, jardins, espaces naturels, etc).
- La commune doit utiliser un mode de transport adapté : un véhicule qui puisse contenir à minima les Jurés (5) le technicien et l'élu qui font les commentaires. Il faut éviter que la personne qui échange avec les Jurés conduise le véhicule.







ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

Le temps de visite imparti comprend :

- La présentation des motivations de l'élu pour obtenir le label, lors de l'accueil en mairie
- La visite de la commune, en prévoyant des temps d'arrêts sur site (1 à 3 arrêts)
- Le temps d'échange éventuel après la visite







LA VISITE DU JURY

LE RÉSEAU NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS













ADHÉSION CNVVF

Communes (selon dotation par habitant AMRF et sur la base de la rémunération des maires) :

Cat. 1: de 0 à 499 habitants	50 €
Cat. 2 : de 500 à 999 habitants	90 €
Cat. 3: de 1 000 à 3 499 habitants	175 €
Cat. 4 : de 3 500 à 9 999 habitants	225 €
Cat. 5 : de 10 000 à 19 999 habitants	350€
Cat. 6: de 20 000 à 49 999 habitants	450 €
Cat. 7 : de 50 000 à 79 999 habitants	800 €
Cat. 8 : de 80 000 à 119 000 habitants	1 200 €
Cat. 9: + de 120 000 habitants	1 500 €

Lorsque la commune obtient sa 1ère Fleur, elle devient membre adhérente du réseau National «des Villes et des Villages Fleuris » et doit verser une cotisation au CNVVF.

Le barème de cette cotisation est établie en fonction de la taille de la commune.



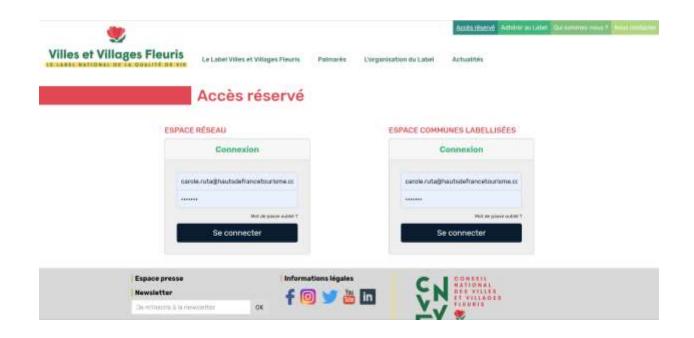


LE CNVVF & VOUS

LA QUALITÉ DE VIE C'EST ICI I

Notre commune a été labellisée par le jury des Villes et Villages Fleuris!

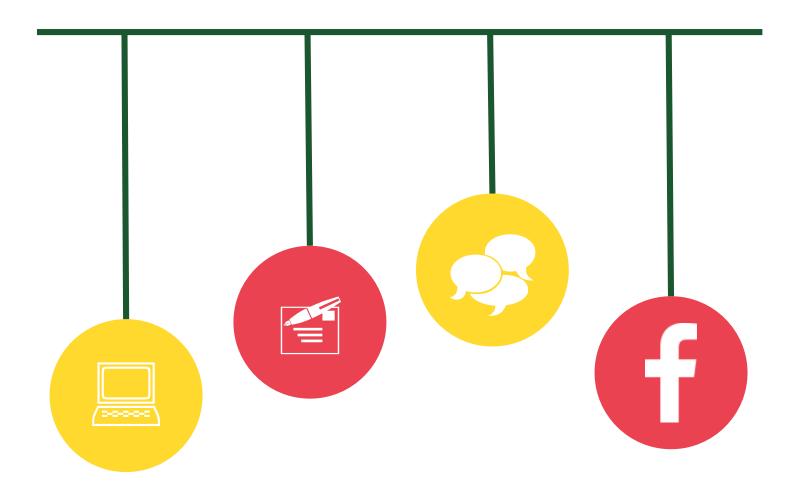




Le CNVVF met à la disposition des communes labellisées :

- un code pour accéder à l'espace réservé de leur site
- un kit de communication personnalisable

LES OUTILS DE COMMUNICATION DU CRTC





New Tourism

by Hauts-de-France

HAUT&FORT

HAUTS-DE-FRANCE



New Tourism by Hauts-de-France

HAUT & FORT HAUTS-DE-FRANCE

RESTEZ INFORMÉ!!



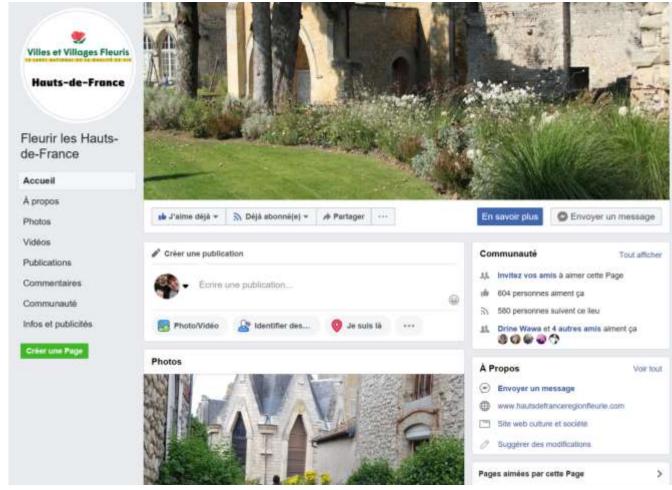
Actualités en région

Companies as Rue 800

Bienvenue au cœur des Villes et Villages Fleuris



Un label de qualité de vie



Page Facebook : Fleurir les Hauts-de-France









LES NOUVELLES COMMUNES 1 FLEUR EN 2018

Sangatte Herzeele Fleurbaix Tigny-Bully-les-Noyelle Mines Petite-Montcavrel Forêt Férin Favières Buireau-Bois Eclaibes Yonval Pissy Marle Piennes-Onvillers Genvry Méry-la-Ressons-Bataille le-Long Clermont

19 communes ont obtenu le label *« 1 Fleur »* en 2018







































LES IMAGES PARLENT MIEUX QUE LES MOTS...





HAUT & FORT



Merci de votre attention

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à contacter Coralie DE WIT

par téléphone : 06 72 80 89 18

par email: coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.com

Mission Attractivité Hauts-de-France Comité Régional du Tourisme et des Congrès

> Siège social : 3 rue Vincent Auriol – CS 11116 - 80011 AMIENS Cedex 1 - Tél. : +33 (0)3.22.22.33.66

> 5 rue des précurseurs - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : +33 (0)3.66.21.19.84









Le CRT Hauts-de-France est auteur de ce document. Toute utilisation faite sans consentement de l'auteur est illicite article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle).

Crédits photos : Benoît Bremer, Nicolas Bryant, Stéphane Bouilland, AS Flament,